



VAE DE CESF

Diplôme d'État de Conseiller en Économie Sociale et Familiale

Arrêté du 22/08/2018 du Ministère chargé des solidarités et de la santé et Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Diplôme de niveau 6 (ex niveau II).

DATES LIMITES DE DÉPÔTS DU LIVRET 2 ET DATE DE JURY

DATE LIMITE ENVOI
DU LIVRET 2 AU DAVA

Dates à venir

AUDITIONS DES CANDIDATS
PAR LE JURY

Dates à venir

ACCOMPAGNEMENT V.A.E

Pour préparer le livret 2, vous avez quelques mois durant lesquels vous pourrez être accompagné par un organisme de formation afin d'élaborer votre dossier de présentation des acquis de l'expérience.

Vous pouvez contacter votre employeur pour la prise en charge financière dans le cadre du plan de développement des compétences.

Vous pouvez également utiliser votre CPF.

Si vous êtes demandeur d'emploi vous pouvez bénéficier du chéquier VAE régional.

(voir onglet financement)

CONDITIONS

Pour être candidat à l'obtention du DE CESF par la VAE, vous devez justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme.

- Fonction 1 : Accompagnement social individuel dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne.
- Fonction 2 : Accompagnement social collectif dans une dimension socio-économique

et éducative dans les domaines de la vie quotidienne.

- Fonction 3 : Conseil et expertise dans les domaines de la vie quotidienne
- Fonction 4 : Conduite de projets de développement social territorial
- La durée totale de l'activité cumulée est de **1 an soit 1607 heures**, de façon consécutive ou non.

PARCOURS

Etape 1 : Obtenir et renseigner le livret 1 de recevabilité

Vous devez envoyer une demande de validation accompagnée d'un CV détaillé au Rectorat de l'académie de votre domicile DAVA : dispositif académique de validation des acquis. Vous serez convoqué à une réunion d'information, à laquelle vous sera remis votre livret 1 (de demande de recevabilité)

ACADEMIE DE VERSAILLES (dépt : 91-92-95-78)

DAVA De Versailles : 19 Avenue du Centre
Guyancourt - BP 70101
78053 SAINT-QUENTIN-EN YVELINES
01 30 83 52 20 - Fax : 01 30 89 52 16
Email : dava@ac-versailles.fr
Site : www.ac-versailles.fr

ACADEMIE DE PARIS (dépt : 75)

DAVA De Paris - GIF FCIP : 12 Bd d'Indochine
CS 40049 - 75933 PARIS CEDEX
01 44 62 39 74 / 01 44 62 39 70
Email : ce.dava@ac-paris.fr
Site : giffcip.scola.ac-paris.fr

ACADEMIE DE CRETEIL (dépt : 77-93-94)

CAVA De Créteil : 12 rue Georges Enesco
94025 CRETEIL CEDEX

01 57 02 67 47
Email : ce.cava@ac-creteil.fr
Site : forpro-creteil.org

Lorsque vous aurez rempli votre dossier, réuni l'ensemble des preuves et signé la déclaration sur l'honneur, vous pourrez transmettre votre dossier au DAVA. La recevabilité est notifiée par le Rectorat (Ministère de l'Éducation Nationale) dont dépend votre lieu de résidence.

Vous recevrez la décision de recevabilité dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre dossier complet (livret 1 renseigné et pièces justificatives). La notification de la décision vous apportera toutes les informations utiles pour la suite de la démarche de dépôt du livret de présentation des acquis de l'expérience et entretien avec le jury.

Etape 2 : présenter votre livret et passer en jury

Envoyer votre dossier de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) en 3 exemplaires au DAVA qui vous a délivré la recevabilité. Vous serez ensuite convoqué pour un entretien avec le jury, lors d'une session organisée par l'Académie.